

CONDITIONS DE L'ACTION/RÈGLEMENT

JBL END OF SCHOOL

MEDIAMARKT

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1 L'action (ci-après dénommée " l'Action ") débute le 20 juin 2022 à 09 :00 et se termine le 31 juillet 2022 à 23 :59.
- 1.2 L'organisateur de cette Action est Media Markt- Saturn Belgium N.V., établie et enregistrée à Brusselsesteenweg 496/bus 2, 1731 Zellik, Belgique, inscrite à la Chambre de Commerce sous le numéro 0477.140.426 (ci-après dénommé " MediaMarkt " ou " Organisateur ").
- 1.3 Les présentes conditions de l'Action (ci-après dénommées les " conditions de l'Action ") définissent les conditions et règles applicables aux participants à l'Action organisée par MediaMarkt via www.mediemarkt.be et dans les magasins MediaMarkt. Les conditions de l'Action restent valables pendant toute la durée de l'Action.
- 1.4 Les conditions de l'Action sont disponibles sur <https://promo.deskservices.nl/fr-be/22-0121> ou sur simple via <https://www.mediemarkt.be/fr/shop/contact.html>.
- 1.5 En participant à l'Action, le participant reconnaît se soumettre aux conditions de l'Action. MediaMarkt et les participants sont liés par les présentes conditions de l'Action.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 2.1 La participation à l'Action est gratuite et n'est soumise à aucune obligation d'achat. Sauf pour les gagnants des packs de fête JBL.
- 2.2 La participation à l'action est ouverte à toute personne physique disposant de la capacité juridique et qui ont effectivement passé cette année. Vous pouvez le prouver en téléchargeant un selfie avec votre diplôme à la main ou un selfie pendant la cérémonie de remise des diplômes. Cette Action ne s'applique pas aux commerçants, aux entrepreneurs et aux autres personnes agissant dans le cadre d'une activité commerciale ou professionnelle.
- 2.3 En plus d'une réduction de 20%, le participant a également la possibilité de gagner l'un des 10 packs de fête exclusifs de JBL. Cela s'applique aux participants qui ont effectivement effectué un achat après leur inscription.
- 2.4 Les participants de moins de 18 ans (mineurs) ne peuvent participer à l'Action que s'ils sont légalement représentés. Si un mineur participe à l'Action, MediaMarkt supposera qu'il a l'autorisation de ses parents/de son tuteur.

- 2.5 Les collaborateurs de MediaMarkt et toute personne qui est directement ou indirectement impliquée dans l'Action dans un sens organisationnel quelconque, ou qui a connaissance de l'Action à l'avance, ne peuvent pas participer à cette Action.
- 2.6 Pendant la durée de l'Action, chaque personne ne peut participer que 1 fois à l'Action (même nom, même prénom et/ou même adresse électronique).
- 2.7 La participation n'est valable que si tous les champs obligatoires ont été entièrement, correctement et fidèlement complétés.
- 2.8 Le participant déclare et garantit qu'il n'agit pas de manière illégale et/ou en violation de la loi et que MediaMarkt peut utiliser le contenu téléchargé par le participant dans le cadre de cette Action. En particulier, le participant déclare et garantit que cet envoi n'enfreint pas les droits (de propriété intellectuelle) de tiers et n'est pas ou ne peut pas être offensante, trompeuse ou autrement contraire au bon goût ou à la décence.
- 2.9 Un ou plusieurs participants qui manipulent ou augmentent frauduleusement leurs chances de gagner par quelque moyen que ce soit, ensemble ou séparément, peuvent être exclus de la participation. L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure un participant de la participation à l'Action s'il enfreint les termes des présentes Conditions/du présent Règlement de l'Action ou toute loi applicable. L'Organisateur ne peut en être tenu pour responsable.

3. DÉROULEMENT DE L'ACTION

- 3.1 Pendant la période de promotion, les participants recevront un code de réduction donnant droit à une remise de 20 % sur certains produits JBL (ci-après dénommés "produits promotionnels"). Le code de réduction peut être utilisé dans la boutique en ligne www.mediemarkt.be. Pour tous les produits Action, voir les [Produits JBL participants](#)
- 3.2 Afin de prendre part à l'Action de MediaMarkt, les participants doivent agir comme suit :
- Allez sur le site web de [JBL End Of School | MediaMarkt](#)
 - Cliquez sur la page d'inscription de la promotion et saisissez les informations requises, y compris vos coordonnées.
 - Vous devrez ensuite prouver que vous avez effectivement réussi cette année, par exemple en téléchargeant un selfie avec votre diplôme à la main ou un selfie pris lors de la cérémonie de remise des diplômes.

L'inscription doit être effectuée au plus tard le 10 juillet 2022. Après cette date, il n'est plus possible de participer à cette promotion. Les codes de réduction seront valables jusqu'au 24 juillet 2022. Les gagnants des packs exclusifs JBL seront annoncés avant le 31 juillet 2022.

Le participant recevra un e-mail confirmant sa participation ainsi que le code du bon d'achat. Le code de réduction est valable jusqu'au 24 juillet 2022. La règle suivante s'applique aux produits promotionnels : finie = finie.

- 3.3 Si cette confirmation ou ce code de réduction n'est pas reçu, le participant doit nous contacter dans les 2 semaines suivant l'inscription via <https://www.mediemarkt.be/fr/shop/contact.html> en indiquant son nom et son adresse e-mail.
- 3.4. Le droit au code de réduction est strictement personnel, non transférable et non échangeable contre des espèces et/ou d'autres biens ou services. Le code de réduction ne peut être utilisé qu'une seule fois.

4. PRIX

- 4.1 Les participants auront la possibilité de gagner les prix suivants : un code de réduction de 20% sur une sélection de produits JBL après inscription correcte. Les participants ont également la possibilité de gagner l'un des 10 packs de fête exclusifs de JBL. Le lot comprend un JBL Extreme 3, un JBL Party Box 110, des écouteurs sans fil JBL Live Pro + et un casque sans fil JBL Live 660 (d'une valeur d'environ 1 200 euros par lot).¹
- 4.2 Le gagnant sera informé par MediaMarkt par courrier électronique au plus tard le 31 juillet 2022. MediaMarkt s'efforcera d'envoyer le prix à l'adresse du participant en Belgique dans les 4 semaines suivant cette notification.
- 4.3 Le(s) gagnant(s) sera(ont) choisi(s) par MediaMarkt de manière impartiale sur la base des réponses correctes à une question de sélection.
- 4.4 Si, après 2 tentatives et au plus tard le 31 août 2022 MediaMarkt n'a pas pu joindre le(s) gagnant(s) via e-mail afin d'envoyer le prix, le droit du gagnant au prix s'éteint et MediaMarkt peut l'attribuer à un autre participant, plus précisément au gagnant suivant.
- 4.5 L'Organisateur peut annuler ou modifier un produit de l'Action à tout moment pour des raisons de production ou de contenu, ou pour des raisons de sécurité ou d'autres raisons indépendantes de sa volonté (force majeure).
- 4.6 Le droit à un prix est strictement personnel, non transférable et non échangeable contre des espèces et/ou d'autres biens ou services.
- 4.7 Si le prix concerne des articles pour lesquels il existe un système de garantie pour les biens de consommation, tels que les appareils électriques et électroniques, les conditions générales <https://www.mediemarkt.be/fr/shop/conditions.html> du producteur de ces articles seront applicables.
- 4.8 Les prix gagnés à tort peuvent être réclamés par l'Organisateur.

¹ Cela correspond au prix au moment de la création des conditions de la campagne, le 13 juin 2022.

5. MODIFICATIONS DE L'ACTION

MediaMarkt se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de résilier les Conditions de l'Action et/ou l'Action de manière unilatérale et provisoire. La notification en sera faite à [JBL End Of School | MediaMarkt](#). Il ne sera pas tenu responsable et aucune compensation ne pourra être réclamée. Si l'Organisateur est contraint de mettre fin prématurément à l'Action, de la modifier ou d'y mettre fin en raison du comportement inapproprié de l'un des Participants, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour tout dommage subi de ce fait.

6. RESPONSABILITÉ

MediaMarkt n'est pas responsable, sans s'y limiter, des erreurs d'impression et de composition sur le site web ou dans d'autres communications, des pannes et/ou des défaillances du réseau, des logiciels et du matériel, ni de toute saisie et/ou traitement incorrect des données de participation ou des dommages causés par ou en relation avec l'Action ou autrement. MediaMarkt exclut toute responsabilité à cet égard.

7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

7.1 Les données à caractère personnel fournies sont traitées conformément à la législation sur la protection de la vie privée, y compris le Règlement général sur la protection des données.

7.2 En sa qualité de responsable du traitement, MediaMarkt ne traitera (ou ne fera traiter) les données collectées que pour le bon déroulement de l'Action et aux fins spécifiées dans les Conditions de l'Action. Les données à caractère personnel peuvent être transmises à des tiers (par exemple, des prestataires de services qui traitent vos données en notre nom), à une ou plusieurs entités du groupe auquel MediaMarkt appartient, dans le cadre des finalités précitées. Les données à caractère personnel ne seront pas vendues à des tiers.

7.3 L'organisateur conservera les données à caractère personnel collectées pendant la période nécessaire à l'administration de l'Action et au plus tard jusqu'à la fin de l'Action.

7.4 De plus amples informations sur l'utilisation des données à caractère personnel sont disponibles dans la déclaration de confidentialité de MediaMarkt Belgique. Vous la trouverez à l'adresse <https://www.mediamarkt.be/fr/shop/conditions.html>.

8. QUESTIONS/PLAINTES

8.1 Avez-vous une question à propos de cette Action ? Veuillez nous contacter via <https://www.mediamarkt.be/fr/shop/contact.html>.

8.2 Avez-vous une plainte à formuler au sujet de cette promotion ? Si tel est le cas, veuillez nous contacter via <https://www.mediamarkt.be/fr/shop/contact.html> au plus tard 14 jours après 31 juillet 2022. Les plaintes qui ne sont pas soumises à temps et/ou qui ne sont pas formulées par écrit ne seront pas traitées.

9. DISPOSITIONS FINALES

9.1 Les Participants s'engagent, en cas de plainte concernant l'application ou l'interprétation de l'Action, à trouver d'abord une solution amiable avec l'Organisateur avant d'entreprendre toute autre démarche.

9.2 Si une disposition des Conditions de l'Action est jugée nulle ou invalide, les autres dispositions des Conditions de l'Action resteront en vigueur. MediaMarkt est en droit de prévoir une ou plusieurs dispositions de remplacement qui se rapprochent le plus possible de la nature et de la portée de la disposition nulle ou annulée sans être elle-même nulle ou annulable.

9.3 Aucune partie ayant un rapport avec l'Action ne peut être reproduite ou publiée sans l'autorisation écrite préalable de MediaMarkt.

9.4 Les présentes Conditions de l'Action sont régies exclusivement par le droit belge d'application. Tous les litiges découlant des présentes Conditions de l'Action qui ne peuvent être réglés seront soumis au tribunal compétent de Bruxelles, Belgique.